

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit	FastCast™
Autres moyens d'identification	
Synonymes	Uréthane de moulage à deux composants * Diisocyanate-4,4 de diphenylméthane polymère * MDI * ISO * Composant « A »
Usage recommandé	Non disponible.
Restrictions d'utilisation	Aucuns connus.
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Environmental Technology, Inc.
Adresse	300 S. Bay Depot Road Fields Landing CA 95537, USA.
Numéro de téléphone	001 707-443-9323
E-mail	eti@eti-usa.com
Personne-ressource	Directeur technique
Fournisseur	
Nom de la société	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro de téléphone d'urgence	800-424-9300 (CHEMTREC)

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1
	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2 (Appareil respiratoire)
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Nocif par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention

Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Lavez vigoureusement après manipulation. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. Consulter un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.

Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Autres dangers

Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI)		101-68-8	30 - 50
MDI modifié		25686-28-6	30 - 50
Phtalate de diisodécyle		26761-40-0	10 - 40

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Recourir à la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve de retenue ou de tout autre appareil respiratoire et médical approprié. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

L'exposition peut aggraver des troubles cutanés ou respiratoires préexistants.

Informations générales En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée pour les grands incendies.

Agents extincteurs inappropriés Eau. Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former comme du : Vapeurs d'isocyanate. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Des traces de cyanure d'hydrogène. En cas d'utilisation d'eau, utiliser de grandes quantités, car la réaction entre des isocyanates chauds et de l'eau peut être vigoureuse.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux La matière réagit avec l'eau pour produire du dioxyde de carbone gazeux. En raison de la réaction avec l'eau qui produit du CO₂ gazeux, il peut se produire une dangereuse accumulation de pression si les récipients contaminés sont refermés de manière étanche. Les récipients peuvent éclater sous l'effet d'une surchauffe.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Évacuer et ventiler la zone du déversement. Aviser les services d'urgence appropriés. Si un contrôle temporaire de la vapeur d'isocyanate est nécessaire, on peut appliquer une couche de mousse protéinique sur le déversement. De grandes quantités peuvent être pompées dans des récipients fermés, mais non scellés, pour élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Évacuer la zone. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Pelleter le matériau dans une benne à ordure. Ne pas rendre étanche à la pression. Transporter vers une zone bien ventilée et traiter avec une solution de neutralisation constituée d'un mélange d'eau et d'hydroxyde d'ammonium ou de carbonate de sodium de 5 - 10%. Ajouter environ dix parties de neutralisant par partie d'isocyanate, avec mélange. Laisser reposer 48 heures pour permettre au CO₂ produit de s'échapper. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Nettoyage : Décontaminer la zone avec une solution d'eau/ammoniac avec un ajout de 1 - 2% de détergent, la laissant reposer sur la zone touchée pendant au moins 10 minutes. Couvrir les vadrouilles, balais, etc. contaminés utilisés pour cette tâche avec du plastique et éliminer correctement (souvent par incinération).

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Lavez vigoureusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Réagit avec l'eau et dégage du dioxyde de carbone gazeux. Maintenir les récipients bien fermés pour empêcher l'absorption de l'humidité et la contamination par celle-ci. En raison de la réaction avec l'eau qui produit du CO₂ gazeux, il peut se produire une dangereuse accumulation de pression si les récipients contaminés sont refermés de manière étanche. Les récipients peuvent éclater sous l'effet d'une surchauffe. Toujours ouvrir les récipients lentement pour permettre l'évacuation de tout excès de pression. Stocker à des températures entre 18 °C/65 °F et 24 °C/75 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir sous un ciel d'azote. Craint le gel. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)	TWA	0.05 mg/m ³
		0.005 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)	Plafond	0.01 ppm
	TWA	0.005 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)	TWA	0.005 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)	Plafond	0.02 ppm
	TWA	0.005 ppm
Phtalate de diisodécyle (CAS 26761-40-0)	TWA	5 mg/m ³

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)	TWA	0.051 mg/m ³
		0.005 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Ventilation générale adéquate. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.
Autre	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
Protection respiratoire	Quand les concentrations dépassent les limites recommandées ou sont inconnues, il faut porter une protection respiratoire appropriée.
Dangers thermiques	Ce produit n'a démontré aucun effet observable à la température ambiante. Toutefois, les taux atmosphériques doivent être maintenus. En outre, dans toute application ou situation de pulvérisation dans laquelle on génère des particules en suspension dans l'air ou un aérosol, une source d'adduction d'air doit être fournie. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Liquide jaune pâle.
État physique	Liquide.
Forme	Liquide visqueux.
Couleur	Jaune pâle.
Odeur	De moisi. Légèrement aromatique
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	< 15.56 °C (< 60 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	204.4 °C (400.0 °F) COC
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	N.É. (Fluide non volatil).
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	N.É. (Fluide non volatil).
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	< 0.0001 mm Hg (20 °C (68 °F))
Densité de vapeur	8.6 (Air = 1)
Densité relative	1.2

Solubilité	
Solubilité (eau)	Réagit avec l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	341.1 °C (646 °F)
Viscosité	Non disponible.

Autres informations

Dangers thermiques

Température d'auto-inflammation relative	Non auto-inflammable.
---	-----------------------

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Un contact avec l'humidité ou d'autres matières qui réagissent avec les isocyanates peut causer une polymérisation. Peut s'autopolymériser à très haute température.
Conditions à éviter	Humidité. Températures élevées. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts. Eau. Acides. Bases. Alcools Composés métalliques. Agents tensio-actifs.
Produits de décomposition dangereux	Vapeur d'isocyanate. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote. Des traces de cyanure d'hydrogène.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. L'inhalation de brouillards ou de vapeurs de MDI peut provoquer une irritation des voies respiratoires, un essoufflement, un malaise à la poitrine et une fonction pulmonaire réduite. Une surexposition qui dépasse grandement la PEL peut entraîner une bronchite, des bronchospasmes et un œdème pulmonaire.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatitis. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.24 mg/l, 1 heures
Phtalate de diisodécyle (CAS 26761-40-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 3160 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 12.54 mg/l, 4 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Orale DL50	Rat	> 62080 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)		Peut causer une sensibilisation respiratoire, cutanée ou conjonctivale.
Canada - LEMT pour le Québec : Sensibilisant		
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)		Sensibilisateur.
Sensibilisation respiratoire	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Diisocyanate de méthylène diphényle (MDI) (CAS 101-68-8)		3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.	
Autres informations	L'exposition peut aggraver des troubles cutanés ou respiratoires préexistants.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Le produit réagit en contact avec l'eau pour se transformer en un produit de réaction solide insoluble qui, selon les renseignements existants, n'est pas dégradé. Dans un environnement atmosphérique, la substance devrait avoir une courte demi-vie troposphérique, que ce soit par calcul et par analogie avec des diisocyanates connexes.
Potentiel de bioaccumulation	On prévoit qu'une activité dans l'environnement se limitera à la formation de polymères insolubles.
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.
Autres effets nocifs	Aucuns connus.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport**TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Indéterminé.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.
 Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

Date de publication	11-Mai-2016
Date de la révision	-
Version n°	01
Liste des abréviations	PEL : Limite d'exposition admissible.
Références	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition
Avis de non-responsabilité	Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.